



PLAN LOCAL D'URBANISME NOTICE SANITAIRE

Commune de AVAILLES EN CHATELLERAULT Département de la Vienne

NOTICE SANITAIRE

PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du	10 Juin 2009
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du	
PLU approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du	

SOMMAIRE

PARTIE 1 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES.....	3
PARTIE 2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE	5
PARTIE 3 GESTION DES DECHETS.....	8

PARTIE 1 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES

▪ *ETAT DES LIEUX*

Le réseau d'assainissement de la commune, d'une longueur totale de 4212 ml (en 2009) est entièrement gravitaire et essentiellement séparatif. Seules une dizaine de maisons situées à l'Est de la commune sont raccordées à un réseau unitaire soit environ 100 ml.

Le diagnostic du réseau d'assainissement de 1999 recensait 4 manières différentes de collecte des eaux pluviales :

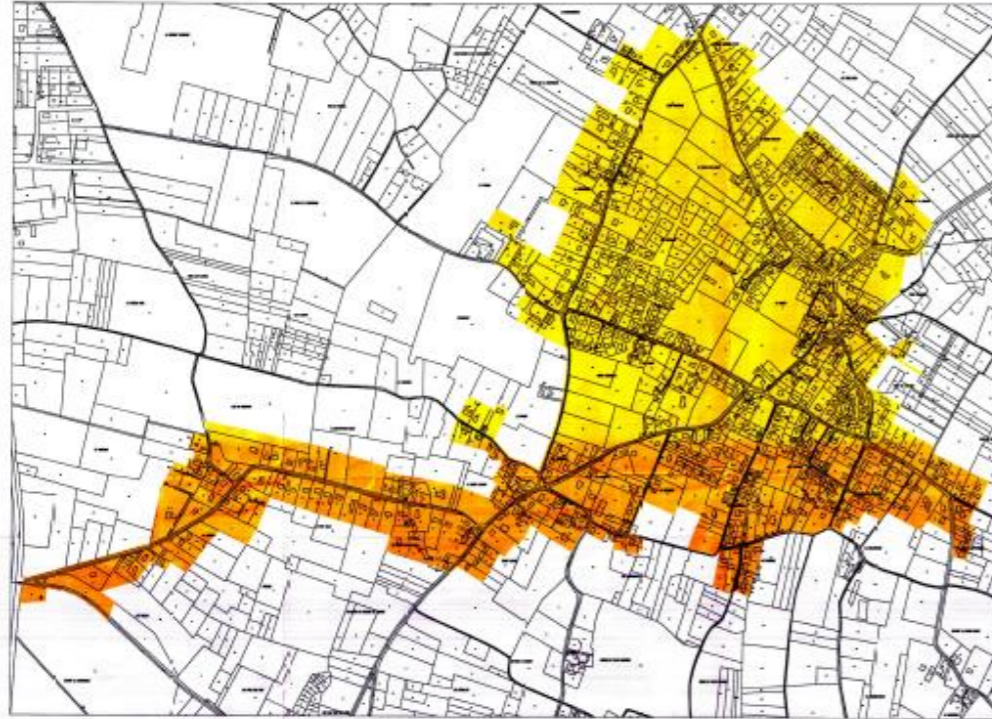
- par le réseau d'eaux pluviales
- par le réseau unitaire
- par ruissellement en caniveaux
- par un réseau de fossés.

Les eaux pluviales sont acheminées vers le fossé servant d'exutoire à la station dépuratoire et se jetant dans l'Ozon.

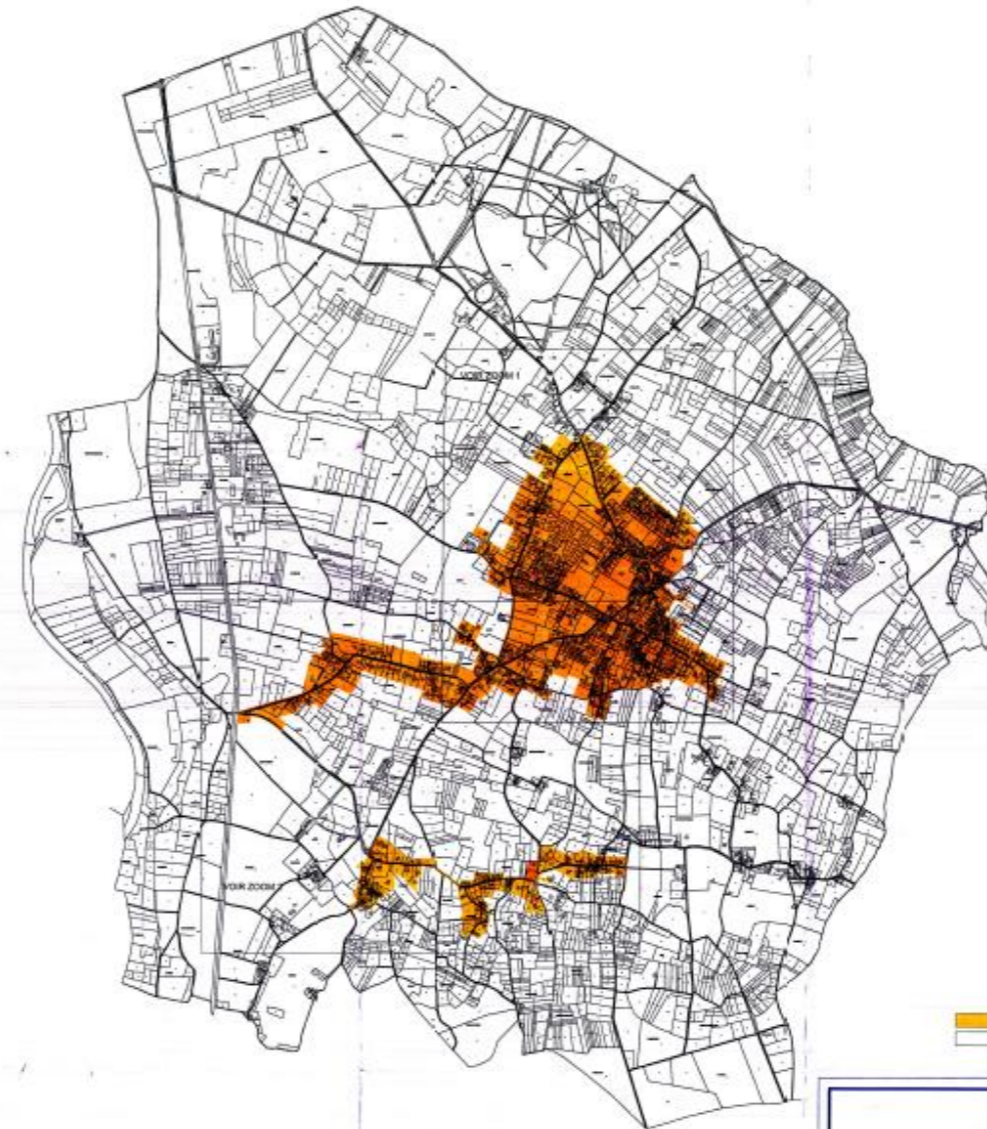
Depuis peu la Station d'épuration de Availles en Chatellerault a cessé son activité et les eaux usées de la commune sont renvoyées vers la station La Désirée de Chatellerault, gérée par Grand Chatellerault et Eaux de Vienne.

Cette dernière de type boue activée d'une capacité nominale de 93 000 EH habitant est actuellement à environ 50 % de sa charge (sources : Eaux de Vienne – appel téléphonique en date du 11 Janvier 2018). Son rendement est bon et en 2017 aucune non-conformité est constatée.

ZOOM 1 (Bourg) : 1/5000



ZOOM 2 (Chabonne, Pleaux, Pénigay, La Marchais, La Grande Malville) : 1/5000



LEGÈNDE
 ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PAYS CHÂTELLERAUDAIS
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PHASE 8 - ACTUALISATION DES ÉTUDES DE ZONAGE

DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE

1	ÉTUDE DE ZONAGE	Date de mise à jour	07/12/17
2	ÉTUDE DE ZONAGE	Date de mise à jour	07/12/17
3	ÉTUDE DE ZONAGE	Date de mise à jour	07/12/17

CHIFFRE DE ZONAGE

Année	1/5000	Plan	1
Code	PB 10023		

AVAILLES EN CHATELLERAUT

PÖYRY

10, rue Charles CLAUDE
 49100 CHATELLERAUT
 Téléphone : 02 41 82 12 12
 www.poyry.fr

Compétence : Service, Sécheresse

Plan de zonage assainissement de la commune de Availles en Chatelleraut (Sources : commune)

▪ *IMPACTS DU PLU*

La totalité de l'accueil des 325 nouveaux habitants à 10 ans se fera au sein de zone raccordées au dispositif de gestion des eaux usées collectif. Le traitement des eaux usées de la commune de Availles en Chatellerault est assuré par la station d'épuration de Chatellerault dont la capacité nominale est de 93 000 EH. Actuellement, cette station fonctionne à environ 50% de sa capacité nominale.

La nouvelle population de la commune à 10 ans représente environ 0.16% de la capacité de la station. En ce sens cette dernière sera dans la capacité de traiter les nouvelles eaux usées de la commune.

La commune ne dispose pas de zonage d'assainissement des eaux pluviales. La compétence est maintenant portée par Grand Chatellerault. Un projet de zonage d'assainissement à l'échelle du territoire est prévu en parallèle du futur PLUi.

Néanmoins, dans l'attente de ce dernier, la commune a souhaité prescrire des dispositions quant au refoulement des eaux pluviales et à la limite de l'imperméabilisation des sols dans son règlement de PLU. De plus, l'ensemble des OAP devra faire l'objet de la mise en place d'une gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'opération.

PARTIE 2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

▪ *ETAT DES LIEUX*

La distribution d'eau potable sur la commune est assurée par le SIVEER, dont le territoire couvre les communes de :

- Availles en Chatellerault
- Cenon sur Vienne
- Saint Sauveur
- Senillé
- Targé

Les points de production d'eau et leur capacité respective sont :

- Carroir des Landes 1 18 m³/h
- Les Charrauds 18 m³/h
- Gué de Landin 1 20 m³/h

- Gué de Landin 2 45 m³/h

Les sites de traitements et leur capacité respective sont :

- Carroir des Landes 2 40 m³/h

- Gué de Landin 80 m³/h

Le syndicat dispose également des stations de surpression de :

- Carroir des Landes 40 m³/h

- La Gravelle 20 m³/h

Les ouvrages de stockage sont les suivants :

	Communes	Volume en m ³
Bâche de Carroir des Landes	Saint Sauveur	1 000
Bâche de La Gravelle	Senillé	300
Bâche de Gué de Landin	Aailles en Châtellerault	1 000
Bâche de La Tour de Oyré	Aailles en Châtellerault	300
Bâche d' Aailles	Aailles en Châtellerault	300

La fourniture d'eau est aussi assurée par **des achats d'eau** :

Collectivité	Volumes achetés
Carroir des Landes 3	130 m ³
SIAEP Coussay - Belle Indienne	2 255 m ³
Ville de Châtellerault - Cenon	0 m ³
SIPEM	229 188 m ³
Ville de Châtellerault - Targé	0 m ³
TOTAL des achats	231 573 m³

Evolution du nombre d'abonnés :

Année	2011	2012	2013	2015
Nb d'abonnés	2 951	3 003	3 019	3 040
Evolution	1,23 %	3,01 %	2,30 %	1,23 %

Gestion des compteurs

Année	2011	2012	2013	2015
Nb de compteurs	2 951	3 003	3 019	3 040
Nb de compteurs télérelevés	495	823	983	1 228
Age moyen	7,7	8,3	8,6	8,4
Nb de compteurs remplacés	104	229	146	229
Nb de compteurs remplacés dont terme R	97	214	136	204
Nb de compteurs de plus de 15 ans	203	131	202	204

La consommation de référence est, selon l'INSEE, de 120 m³ par branchement par an.

Le taux de conformité sur eau traitée et eau distribuée sur le réseau est de 100% pour la bactériologie et de 100 % pour les paramètres physico-chimiques.

- *IMPACTS DU PLU*

La distribution d'eau potable sur la commune est assurée par le SIVEER via divers points de captage et achats. L'INSEE prend pour référence une consommation moyenne de 120m³ par branchement par an.

L'accueil de 325 nouveaux habitants génère une production d'environ 130 nouveaux logements. Ces nouveaux logements se feront tous dans des zones desservies par le réseau d'eau potable. En ce sens, la consommation d'eau potable liée à l'accueil de cette nouvelle population peut être estimée à environ 15 600m³ par an.

Les dispositifs d'alimentation en eau potable sont en capacité de fournir la population.

De plus la qualité de l'eau produite affiche un taux de conformité de 100% et est de bonne qualité.

PARTIE 3 GESTION DES DECHETS

▪ ETAT DES LIEUX

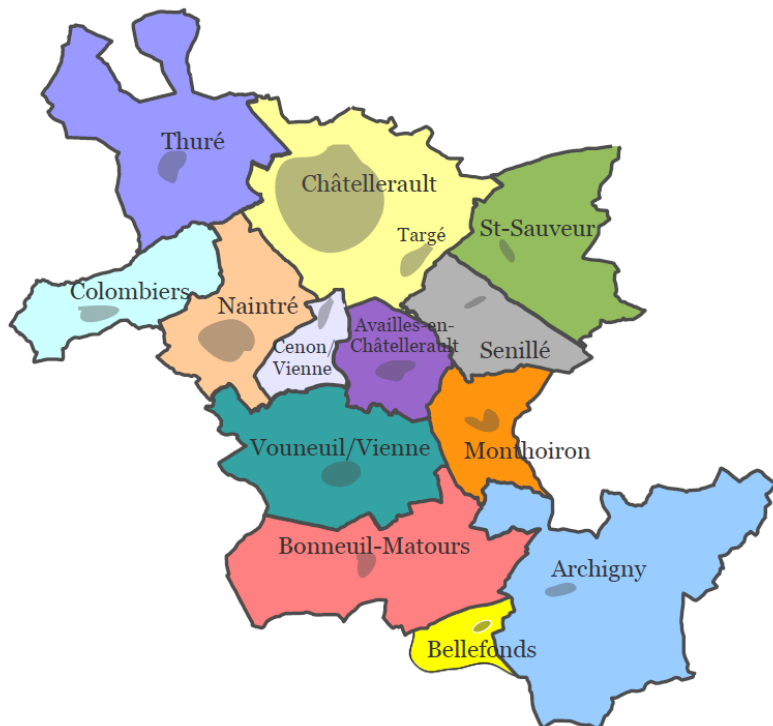
(Sources : Rapport d'activité 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – CAPC)

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais exerce à la place des communes membres la compétence optionnelle de collecte, élimination, et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L. 2224.13 du Code des Collectivités Territoriales.

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (C.A.P.C.) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés des treize communes de la collectivité. Bellefonds a intégré la C.A.P.C. le 1^{er} janvier 2013. La collectivité comptabilise 54 828 habitants en 2014 répartis de la façon suivante :

Nom de la commune	Population totale
Archigny	1 081
Avoilles-en-Châtellerault	1 687
Bellefonds	243
Bonneuil-Matours	2 111
Cenon-sur-Vienne	1 884
Châtellerault	32 709
Colombiers	1 546
Monthoiron	699
Naintré	5 987
Saint-Sauveur	1 083
Senillé	742
Thuré	3 007
Vouneuil-sur-Vienne	2 049
TOTAL	54828

Source : Insee



Les services à disposition des usagers sont :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en Porte-à-Porte (O.M.R. PàP)
- La collecte des Déchets d'Emballages Légers (emballages recyclables) en PàP (D.E.L. PàP)
- La collecte des Cartons des commerçants de Châtellerault en porte-à-porte(C.)
- La collecte à domicile des Déchets Verts (pour les personnes à mobilité réduite) (D.V. PàP)
- La collecte à domicile des Encombrants (pour les personnes à mobilité réduite) (E. PàP)
- Les points d'apport volontaire à verre (V)

- Les points d'apport volontaire à papier (P)
- Les conteneurs enterrés à Ordures Ménagères Résiduelles – Apport Volontaire (O.M.R. AV)
- Les conteneurs enterrés à Déchets d'Emballages Légers – Apport Volontaire (D.E.L. AV)
- Les points d'apport Volontaire à Textiles – Linges – Chaussures (T.L.C.)
- Le réseau des 5 déchèteries (DT)

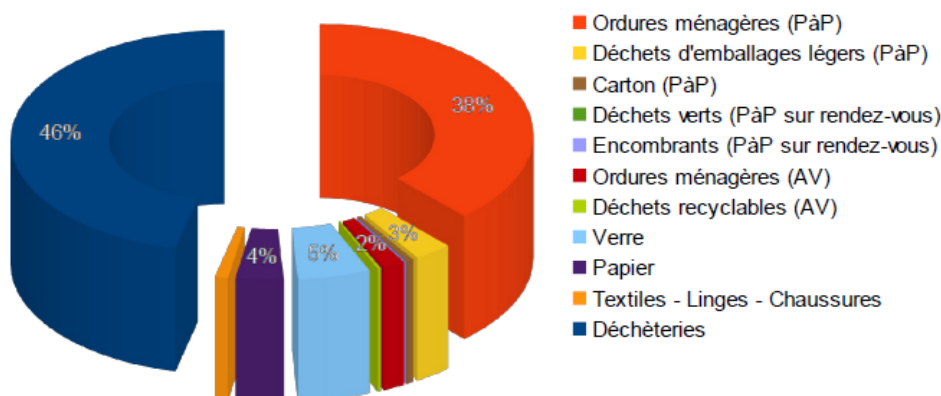
Les tonnages collectés sont répartis ainsi :

Porte à porte		
O.M.R.	12 106,20 T	C.A.P.C.: 578,35 kg/hab/an
D.E.L.	916,54 T	
C.	164,35 T	
D.V.	0,97 T	
E.	4,32 T	
Apport volontaire		Vienne : 523 kg/hab/an*
O.M.R.	532,64 T	Poitou-Charentes : 545 kg/hab/an
D.E.L.	81,54 T	
V.	1 740,45 T	*donnée 2013
P.	1 154,14 T	France : 590 kg/hab/an
T.L.C.	318,01 T	
DT	14 690,67 T	
TOTAL	31 709,83 T	*donnée 2011

La quantité totale de déchets est en diminution de 574,49 tonnes par rapport à 2013 (- 1,78%).
Le ratio par habitant est en baisse comparé à celui de 2013 : - 4,15 kg/hab/an.

Le graphique suivant montre la part en pourcentage que représente chaque type de déchets collectés en 2014 :

Collecte en 2014



Un programme de promotion du compostage individuel a été mis en place en octobre 2006. L'objectif fixé est d'équiper 30 % des maisons individuelles (4 850 maisons) et de détourner 1 000 tonnes de déchets à traiter en 3 ans. Déterminée à atteindre ces objectifs, la Communauté d'Agglomération continue de promouvoir la pratique de ce phénomène naturel

de transformation de la matière organique en amendement pour le sol sur l'ensemble de son territoire en 2014.

Le programme de promotion du compostage individuel déployé depuis fin 2006 a permis d'équiper 4 065 foyers sur l'ensemble des communes de la C.A.P.C., et ainsi d'atteindre près de 84% de l'objectif initial (équiper 4 850 foyers).

- *Le Quai de Transfert des Déchets de Nonnes*

Un quai de transfert sert à regrouper les déchets avant qu'ils soient transportés pour être traités. Implanté en position centrale par rapport au gisement des déchets, il permet de réduire les distances parcourues sur les circuits de collecte.

Le quai de transit de Nonnes a été mis en service le 1er janvier 2012. Il se situe sur la commune de Chatellerault.

Les déchets sont ensuite évacués vers les filières de traitement par un transporteur. Les filières en question sont le centre de stockage de Sommières du Clain et de Sonzay depuis le 1er avril 2013 pour les O.M.R., et le centre de tri de Saint Georges les Baillargeaux pour les D.E.L. Le verre est vidé sur une plate-forme et rechargé une à deux fois par semaine dans les véhicules du transporteur de Saint-Gobain afin d'être acheminé à Cognac.

Le quai de transfert a également été conçu pour accueillir les déchets verts. Ceux-ci ont été, à partir du 1er janvier 2013, broyés sur le quai de transfert, puis transportés vers la station de valorisation biologique de la Communauté de Communes du Val Vert du Clain.

Le quai de transfert a permis de transiter les tonnages suivants :

Années	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Tonnages totaux	
Ordures ménagères	2012	1120,76	967,78	1138,10	1021,92	1122,02	1147,06	1125,38	1116,06	1035,54	1185,02	1077,46	878,94	12936,04
	2013	1163,26	945,98	1061,02	1051,54	1106,36	1053,48	1139,50	1073,80	1077,10	1129,60	1067,08	1088,44	12957,16
	2014	1140,86	907,9	985,34	1062,66	1025,66	1013,02	1084,88	1054,38	1115,62	1151,04	985,8	1111,68	12638,84
Déchets d'emballages légers	2012	50,54	54,30	46,72	68,52	74,02	60,78	66,79	73,06	61,78	76,88	60,32	75,26	768,97
	2013	64,64	51,56	69,46	58,46	79,12	67,74	85,78	71,02	67,10	80,74	82,12	83,36	861,1
	2014	77,56	71,08	80,44	85,88	81,12	88,04	92,66	81,6	86,28	84,66	75,18	93,58	998,08
Verre	2012	178,44	101,50	154,82	144,24	156,10	145,1	166,6	155,76	129,82	130,64	134,28	127,21	1724,51
	2013	157,74	130,38	126,70	152,38	139,34	134,02	168,64	162,86	137,48	153,70	124,06	143,14	1730,44
	2014	188,6	116,10	144,44	143	145,6	118,52	204,72	168,74	147,52	148,64	111,34	144,76	1781,98
Déchets verts	2013	156,34	180,50	386,36	548,90	609,84	669,97	645,72	678,98	552,62	707,86	486,50	382,78	6006,37
	2014	273,74	254,26	594,08	581,67	575,68	480,72	520,12	647,84	587,46	715,57	493,14	323,54	6047,82


Les déchets verts correspondent :

- à ceux collectés en déchèteries = 5867,66 T
- à l'entretien des espaces verts de la Ville de Châtellerault = 147,69 T
- à l'entretien des espaces verts de la commune d'Aavilles-en-Châtellerault = 25,01 T
- à l'entretien des espaces verts du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville de Châtellerault = 7,46 T

- *La collecte en porte-à-porte*

Les tournées dans les communes hors Châtellerault sont organisées ainsi :

Bellefonds

Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables 

- Zone 1** le vendredi
- Zone 2** le lundi
- Zone 3** le jeudi
- Zone 4** le mardi
- Zone 5** le mercredi



L'évolution de la répartition des déchets ménagers de 2004 à 2013 en tonnes est présentée ci-dessous :

ANNÉE	O.M. porte-à-porte (y compris celles des conteneurs enterrés)	Déchets marché Châtellerault	Compacteur "Les Gâts"	Déchets municipaux	TOTAUX (tonnes)
2004	15 316,11	109,71	96,76	694,54	16 217,12
2005	14 529,19	121,31	83,10	610,55	15 344,15
2006	14 553,88	75,54	73,34	663,64	15 366,40
2007	14 354,20	50,80	72,17	697,58	15 174,55
2008	14 316,98	54,72	22,20*	520,54	14 914,46
2009	13 880,25	65,02		651,28	14 596,55
2010	13 718,91	71,75		627,14	14 443,02
2011	13 640,65	56,30		660,88	14 402,53
2012	12 936,04	60,14		597,22	13 593,40
2013	12 957,16	17,24**		234,01	13 208,41
2014	12 638,84				12 638,84

* Le compacteur des Gâts a été remplacé par des conteneurs en mai 2008

** Fin de prise en charge au 01/07/2013

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont en diminution depuis 2004. Cette diminution est permise notamment par les mesures prises en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets. La diminution totale est de 569,57 T de 2013 à 2014 (- 4,31 %). La production par habitant est elle aussi en diminution (230,52 kg/hab en 2014 au lieu de 238,32 kg/hab en 2013).

Les ordures ménagères collectées dans les conteneurs enterrés (532, 64 T en 2014 – voir détail dans le chapitre « Les points d'apport volontaire ») sont en augmentation de 221,72 T (inclus dans le total des O.M.R.).

Ordures ménagères résiduelles

**France :
288 kg/hab/an**

*donnée 2011

**Poitou-Charentes :
229 kg/hab/an**

*donnée 2013

**Vienne :
219 kg/hab/an**

*donnée 2013

**C.A.P.C. :
230,52 kg/hab/an**

Les quantités d'emballages collectées en porte-à-porte étaient en baisse depuis 2009. Elles sont en hausse depuis 2013. En 2014, l'augmentation était de presque 16% par rapport à 2013. Le 1er février 2013, la Communauté d'Agglomération a signé un avenant avec le centre de tri afin que les nouveaux plastiques (films et barquettes) soient triés et valorisés.

▪ *Les déchetteries*

Il existe 4 déchetteries à l'échelle du territoire :

- L'Oisillon
- La Massonne
- Les Nonnes
- Naintré

La fréquentation sur les déchetteries en 2014 a été la suivante : (la déchetterie de l'Oisillon n'a été utilisable qu'à compter de 2015)

Mois	NONNES	LA MASSONNE	NAINTRE	TOTAL
Janvier	3 884		1 874	6 833
Février	3 629		1 679	6 355
Mars	6 897		2 757	11 511
Avril	7 158		2 685	11 424
Mai	11 473		2 602	15 835
Juin	15 130		2 900	19 541
Juillet	16 046		3 007	21 143
Août		11 053	4 952	18 452
Septembre		13 093	3 388	17 669
Octobre	6 438	11 020	539	19 234
Novembre	6 381	6 640		14 082
Décembre	4 478	5 317	1 447	11 921
TOTAL	81 514	47 123	27 830	174 000

Où :

██████████ : déchèteries fermées pendant les travaux

Les usagers se répartissent comme suit :

- déchèterie de la Massonne : 27 %
- déchèterie de Nonnes : 47 %
- déchèterie de Naintré : 16 %

La fréquentation a doublé depuis 2001.

- *Les points d'apport volontaire*

Sont répartis sur la commune :

- 4 conteneurs à verres
- 4 conteneurs à papier
- 1 conteneur textile